
Numéro de l'intervention: 184-2010
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 21.10.2010
Déposée par: Graber (Horrenbach, UDC) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente:
Date de la réponse: 06.04.2011
Numéro de l'ACE 600/2011
Direction: INS

La Charia en vigueur dans le canton de Berne?

Depuis le 29 août 2009, la piscine couverte du quartier de Gäbelbach, à Berne, est fermée aux hommes et aux garçons de plus de six ans le samedi après-midi. La forte proportion de migrantes dans le quartier en est la cause. Les Musulmanes très pieuses ne fréquentent pas les bains publics si des hommes s'y trouvent. Il s'agirait d'un projet « d'intégration ». Mais en réalité, c'est plutôt d'une adaptation unilatérale des habitudes suisses à la Charia qu'il s'agit ! Les mises en garde contre l'introduction de la Charia qui nous menace sont taxées d'hystériques et de propagandistes. L'exemple de Gäbelbach montre pourtant que l'introduction de la loi islamique est déjà en partie réalité.

Face à cette situation, le Conseil-exécutif est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Il s'agit manifestement d'un projet « d'intégration ». Le canton de Berne apporte-t-il une contribution financière ou organisationnelle à ce projet ?
2. D'autres piscines du canton de Berne excluent-elles les hommes à certains moments pour que les Musulmanes puissent se baigner ?
3. Le Conseil-exécutif pense-t-il qu'il soit juste de laisser entrer chez nous par la porte de derrière les habitudes islamiques et la Charia ?
4. Qu'envisage-t-il de faire pour que le droit suisse et le droit cantonal ne soient pas minés par la loi islamique ?

Réponse du Conseil-exécutif

La pudeur est plus ou moins prononcée chez les femmes comme chez les hommes selon les cultures et les sociétés et s'exprime à des niveaux divers. C'est également le cas dans la culture occidentale et la société suisse où les besoins sont différents selon les personnes. Ainsi, des hommes et des femmes fréquentent par exemple le sauna mixte tandis que certaines femmes préfèrent s'y rendre durant les jours ou les heures où le sauna leur est réservé, et ce, qu'il existe ou non un code vestimentaire.



C'est pourquoi un grand nombre de centres de bien-être proposent des offres mixtes mais aussi, certains jours ou à certains horaires, des offres exclusivement réservées aux femmes et parfois, uniquement aux hommes.

La piscine de Gäbelbach est un établissement privé loué en dehors des horaires d'ouverture habituels pour le projet « Frauenbad »¹.

Ce projet, qui bénéficie de nombreux soutiens, a pour objectif de permettre à des femmes qui ont une pudeur plus marquée que la moyenne à l'égard du port du maillot de bain de pouvoir se baigner dans un espace protégé et éventuellement d'apprendre à nager. Il peut ainsi aider ces femmes à vaincre leur blocage vis-à-vis de la fréquentation d'une piscine publique (avec les enfants). Les cours de natation constituent par ailleurs un moyen de promouvoir la santé des femmes.

Question 1

Non, ce n'est pas le cas.

Question 2

Le Conseil-exécutif n'a pas connaissance d'autres initiatives de ce type.

Question 3

Comme indiqué précédemment, il ne s'agit ici ni d'introduire les habitudes islamiques ni d'appliquer la Charia, mais d'un projet qui entend permettre aux femmes ayant une pudeur plus marquée que les autres de fréquenter une piscine et, selon leur culture d'origine, de se familiariser avec les pratiques locales en matière de loisirs.

Question 4

Cf. question 3.

Au Grand Conseil

¹ Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page suivante : www.gabelbach.ch, rubrique « Frauenbad » (en allemand seulement).